

hôpitaux du royaume et même à l'hôpital général de Paris (20).

Tandis que l'économie sage, les prudents règlements et la prévoyante administration imposaient l'admiration au financier, le dévouement du personnel et les infortunes secourues touchaient l'homme sensible, alors que le philosophe, car on l'était déjà un peu, se passionnait pour la grande question sociale du paupérisme.

Désormais l'esprit, on devrait dire le cœur, de Panissod sera toujours occupé par le désir de soulager les misères humaines ; le 30 mai 1732, étant de passage à Paris, Panissod fait un premier testament chez M^e Marchand, notaire. Après avoir nommé pour ses héritiers universels ses deux sœurs, il donne aux pauvres de la maison de la Charité établie à Gex, son domaine de Tougin, celui de Plan-la-Montagne et des prés situés sur le territoire de Gex-la-Ville, il donne et lègue aux pauvres de l'hôpital et aumône générale de la Charité de Lyon, 30,000 livres.

Cinq ans plus tard, le 7 août 1737, Panissod, ayant le pressentiment de sa fin prochaine, fait un nouveau testament qui sera le dernier ; persévérant dans ses idées charitables il donne plus largement, comme si le temps avait augmenté en lui l'amour des pauvres et la singulière estime qu'il avait pour cet hospice de la Charité dont il avait été un des administrateurs pendant deux ans. Nous donnons ici dans son entier le testament de Marc Panissod, il nous montre le Trésorier de France dictant avec soin ses dernières volontés. Pratique, et même minutieux, il pense à

(20) *Lettres patentes accordées par Sa Majesté (Louis XV) à l'hôpital général de la Charité au mois de septembre 1729.* Lyon 1761.